



DISPOSITIF d'APPUI
à la COORDINATION
Nièvre

La Brève du DAC de la Nièvre

Sur le territoire

Bienvenue à la CPTS Morvan santé ! 3^e CTPS à voir le jour dans la Nièvre

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont désormais au nombre de trois dans notre département. Après la création de la CPTS Nevers Sud Nivernais (Présentée dans la Brève 6 d'avril 2023) et celle de Puisaye Forterre (présentée dans la Brève 19 de mai 2024), la CPTS Morvan Santé vient étayer l'offre territoriale en santé de notre département.

Contexte

Présidée par Mme Martine Daoust, Professeur en pharmacie, la CPTS Morvan Santé est située à cheval sur les départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. Le périmètre nivernais compte les cantons de Château-Chinon, Luzet et Autun.

Un premier temps de diagnostic territorial a pu mettre en exergue les caractéristiques suivantes :

- Son bassin populationnel compte 57 705 habitants répartis sur 123 communes,
- Sa population est vieillissante et environ 31% des habitants sont concernés par une Affection Longue Durée (ALD),
- Son territoire d'action est très vaste et souffre à la fois d'un éloignement des plateaux techniques hospitaliers et d'une offre quasi inexistante de transports en commun. Il y prédomine un nombre important de personnes sans médecin traitant avec pour conséquences impactantes directes un manque d'éducation à la santé, une mauvaise observance des prescriptions et/ou recommandations et un renoncement aux soins,
- Enfin, la faible attractivité du territoire en matière d'accueil de nouveaux professionnels n'apporte pas de solution encourageante à venir.

Afin de répondre aux besoins populationnels, la CPTS Morvan Santé développe ses 3 grandes missions socles :

- **Améliorer l'accès à un médecin traitant** susceptible d'assurer le suivi au long cours des patients, notamment pour les personnes fragiles (patients en ALD et patients âgés de plus de 70 ans),
- **Améliorer la prise en charge de soins non programmés en ville,**
- **Renforcer la coordination ville-hôpital.**

Elle développe également un champ d'action spécifique à son territoire et souhaite :

- **Faciliter l'accès aux soins**, notamment à un professionnel de santé pour les patients du territoire sans médecin traitant, l'objectif est d'améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville par des protocoles interprofessionnels, des parcours structurés de soins, des mesures de prévention,
- **Mettre en place des parcours répondant aux besoins de son territoire** pour renforcer la prise en charge et le suivi des patients, éviter les ruptures de parcours et

favoriser le maintien à domicile des patients complexes, handicapés, âgés... Les parcours de soins concernent la santé mentale, la cardiologie, la Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive (BPCO), la précarité, le grand âge (au travers du handicap, de la prévention des chutes dans la visée d'une réinsertion dans un parcours de soins),

- **Initier des actions territoriales de prévention**, de dépistage, de promotion de la santé en fonction des besoins du territoire : prévention, adhésion aux stratégies contributives du développement de la qualité et de la pertinence des soins pour favoriser l'échange de bonnes pratiques médicales et soignantes,
- **Accompagner les professionnels de santé** sur son territoire, notamment en facilitant l'accueil de stagiaires,
- **Participer à la réponse aux crises sanitaires** par un plan d'action adapté.

La CPTS Morvan santé a également conscience de l'importance de développer et soutenir différents parcours très ciblés sur les besoins du territoire. Ces derniers permettent le décloisonnement des secteurs, ils encouragent la coopération entre les acteurs de santé et favorisent une prise en charge globale, centrée autour du patient. Dans cette logique, elle a fait le choix de porter son action autour des parcours suivants : urgence dentaire infectieuse, santé mentale, plaies, insuffisance cardiaque, BPCO, addiction.

En plus des éléments évoqués et afin de répondre aux besoins de la population, la CPTS Morvan Santé a choisi de travailler sur différentes actions qui lui paraissent nécessaires afin d'améliorer la prise en charge des habitants :

- Médicalisation des zones sous dotées grâce notamment au projet médico-bus à venir,
- Portage d'une Unité Mobile de Téléconsultation dans le cadre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale qui permettra de remettre dans un parcours de soins les personnes peu mobiles les plus éloignées,
- Proposer des créneaux chez les médecins afin d'améliorer la prise en charge des soins non programmés et ainsi permettre des prises en charge en moins de 24h afin de diminuer les passages aux urgences,



- Mission en faveur du développement des actions territoriales de prévention - Communication et phasage avec les actions nationales,
- Mission en faveur du développement des actions territoriales de prévention - Formation au RPIB (Repérage Précoce et Intervention Brève) des professionnels de façon à orienter le plus précocement possible les patients,
- Accueillir de nouveaux professionnels - Mission en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire. A cette fin la CPTS souhaite : établir un annuaire de professionnels ressource, réfléchir à une prise en charge individuelle et collective des acteurs de santé en demande, organiser un temps d'accueil des nouveaux professionnels et améliorer leur interconnaissance et enfin proposer des activités participant au bien-être des professionnels de santé...

Notons que la CPTS Morvan Santé reste ouverte à l'intégration de nouveaux professionnels de santé situés en dehors de ses limites géographiques actuelles, dans le but d'étendre son champ d'action.

Voilà un bel exemple d'engagement de la part de nos professionnels de santé !



A vos agendas

Projection du documentaire PARKINSON MELODY

**Mercredi 2 octobre de 17h00 à 19h30
au Casino de Pougues-les-Eaux**

5^e rencontres du comité d'éthique

du CH Pierre Léo (réservé aux soignants)
Thématique : Être ou ne pas être déterminé

Vendredi 18 octobre de 09h à 17h

Théâtre municipal - 8 pl des Reines de Pologne - Nevers

Réservation obligatoire :

chpl.comite.ethique@qht58.fr
03 86 70 34 57

